



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION
DE DRUMMONDVILLE

2455, boul. Lemire - Drummondville (Québec) J2B 7X9
Tél.: (819) 477-3744 Téléc.: (819) 477-3688 www.serd.qc.ca



Politique de fonctionnement des comités



Révisée: 8 septembre 2009

Effective: 8 septembre 2009

7. POLITIQUE CONCERNANT LES COMITÉS

7.1. Libération :

Lorsque le conseil de direction autorise la tenue d'une réunion de comité sur temps de travail, le syndicat assume la libération syndicale.

7.2. Frais de garde :

Lorsque la réunion se déroule en dehors du temps de travail, les frais de garde inhérents à la participation à la réunion d'un comité sont remboursables selon la politique du syndicat.

7.3. Frais de déplacement :

Lorsque la participation à une réunion de comité entraîne un déplacement supplémentaire, l'excédent de 10 km est remboursable selon la politique du syndicat.

7.4. Repas :

Lorsque la réunion se déroule avant et après un repas, la facture globale de la dépense réelle est assumée par le syndicat.